

Ce formulaire (libellé Acronyme projet-nomcandidat) doit obligatoirement être envoyé
sous **format pdf**
à l'adresse électronique : msh-app2020-contact@univ-lorraine.fr.

Date limite de candidature : le 17 janvier 2020 12 heures (Heure Paris)

A. TYPE DE DISPOSITIF DEMANDE

MSHL « Projets 2020 »
MSHL « Initiatives »

B. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Titre du projet (maximum : 150 caractères)
Écrire les plantes.
Entre écriture scientifique, artistique et juridique.

Acronyme ou titre court (maximum : 12 caractères) : **LESPLANTES**

Nom et prénom du coordonnateur.e du projet : Mme Marie ROTA
Statut et établissement : Maîtresse de conférences en droit public, Université de Lorraine.
Laboratoire d'appartenance (code unité et intitulé) : Institut de Recherches sur l'Évolution de la
Nation et de l'État (IRÉNÉE) - EA 7303
Téléphone : 0649989944 Courriel : marie.ropa@univ-lorraine.fr

Indexation du projet (trois à cinq mots-clés) : écriture - plantes - droit - art - sciences.

Proposition qui témoigne d'une intention d'incubation en vue d'un projet de plus grande
envergure (émergence) impliquant un.e ou plusieurs jeunes chercheur.e.s
 Doctorant Master Stage obligatoire Stage non obligatoire
 Proposition qui mobilise un partenaire extérieur public
 Proposition qui mobilise un partenaire extérieur privé
 Proposition qui aboutira à la mise en œuvre d'une thèse
 Proposition qui intègre un co-financement extérieur
 Si oui de quelle nature :
 Proposition à dimension internationale
 Proposition à forte dimension d'actualité politique et sociale
 Proposition liée aux défis sociétaux LUE

Tableau 1 : Partenaires du projet (les partenaires sont des laboratoires de recherche)

	Laboratoire ou autre groupe Nom et n° d'unité	Nom et prénom du correspondant du projet pour le laboratoire	Etablissement ou institution de rattachement	Nombre de chercheurs engagés par partenaire
Laboratoire Coordonnateur	IRÉNEÉ [EA 7303]	Marie ROTA	Université de Lorraine	2
Partenaire 2	Arènes [UMR 6051]	Émilie GAILLARD	Sciences-Po Rennes	1
Partenaire 3	LIEC [UMR 7360]	Élisabeth Maria GROSS	Université de Lorraine	1
Partenaire 4	LAE [UMR 1121]	Alain HEHN	Université de Lorraine	1
Partenaire 6	CREM [EA 3476]	Aurélie MICHEL	Université de Lorraine	1
Partenaire 7	ÉCRITURES [EA 3943]	Dominique RANAIVOSON	Université de Lorraine	1
Partenaire 8	CECOJI [EA 7353]	Jana ROCHA SORIA	Université de Poitiers	1

Tableau 2 : Budget du projet

Année 1

Financements : Demandés (D) / Acquis (A)	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Total
Financement demandé à la MSH		4600		4600
<i>Missions UL</i>		400		
<i>Documentation</i>		1200		
<i>Tables rondes – logistique –</i>		1200		
<i>Workshop – logistique –</i>		1200		
<i>Podcast workshop</i>		800		
<i>Site internet/hébergement</i>		500		
Total		4600		4600

Année 2

Financements : Demandés (D) / Acquis (A)	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Total
IRENEE – acquis		1000		1000
<i>Cofinancement publication</i>				
Financement demandé à la MSH		10200		10200
Colloque				
<i>Missions</i>		2200		
<i>Hébergements</i>		900		
<i>Frais de bouche</i>		1800		
<i>Pauses</i>		400		
<i>Communication</i>		300		
<i>Fournitures</i>		200		
		<i>Soit 5800 euros</i>		
Publication Colloque		2200		
Publication Workshops/tables rondes		1400		
Evénement culturel		800		
Total		11200		11200

C. Résumé de la proposition (de 1 à 5 pages maximum)

1. Résumé du projet (10 lignes maximum)

Face aux menaces environnementales qui pèsent actuellement sur notre planète, le présent projet vise à valoriser le rôle des plantes dans une perspective transversale et interdisciplinaire. L'un des moyens d'une telle valorisation est le procédé de l'écriture qui consiste à fixer un message ou une information sur un support. Or, cette valorisation passe à la fois par les sciences exactes (écriture de traités sur la diversité végétale ; inscriptions génétiques), l'expression artistique (alors que la littérature écrit dans un sens premier d'autres arts le font via divers supports) ou encore par le droit qui écrit le régime juridique des plantes.

2. Exposé scientifique du projet

Écrire les plantes.

Entre écriture scientifique, artistique et juridique.

Si la protection des plantes est un objectif pluriséculaire, c'est l'essor de la chimie en Europe qui conduit à élaborer, dès 1943, les premières réglementations relatives à l'évaluation des produits phytosanitaires destinés à être commercialisés¹. Par ailleurs, les efforts d'autonomie alimentaire dans la période de l'après-guerre sont suivies de l'essor du machinisme agricole et de l'intensification des recherches biochimiques, avec des conséquences pouvant s'avérer négatives pour l'environnement et les êtres vivants². Le végétal se retrouve ainsi au croisement des incompatibilités entre productivité et protection de l'environnement. Une illustration emblématique de ce dilemme est l'utilisation de pesticides, qui transfère au droit les défis liés à l'équilibre entre promotion et protection des vies humaines.

La jurisprudence Monsanto (appartenant aujourd'hui au groupe Bayer) est emblématique de cette responsabilité mais aussi des différentes possibilités qu'offre le droit selon les cadres étatiques. L'avis juridique prononcé par un tribunal de conscience, le Tribunal International Monsanto, rendu le 18 avril 2017, révèle à cet égard l'impact global et l'ampleur des violations des droits humains commises. Il souligne aussi les progrès à accomplir sur le plan du droit international pour mieux protéger l'environnement³. Depuis, une multitude d'actions contre la firme ou contre les États ayant permis que de telles violations soient perpétrées sont intentées devant les juges nationaux par les victimes. En France, la victoire de Dewayne Johnson⁴, suite au long procès conduit par Paul François contre Monsanto⁵, retentit comme une prémonition pour les États en mesure d'imposer des sanctions juridiques aux multinationales de l'agroalimentaire.

Le rôle du juge est à ce titre régulièrement souligné, ce dernier étant parfois considéré comme étant le plus à même de faire avancer le droit⁶. Or ce dernier s'exprime directement au travers du langage⁷. Comme le constate Alexandre Viala, « le droit ne s'exprime pas autrement qu'avec le langage qui, dès lors, se déploie en lui »⁸. Aussi, « la formulation de toute norme juridique se réalise nécessairement, à des degrés divers, par le moyen de l'abstraction et de la conceptualisation »⁹ et le droit occidental passe essentiellement par l'écrit. Protéger les plantes par le biais du droit, qu'il

¹ Le principe d'une homologation obligatoire pour certains produits est introduit avec la loi n° 525 du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole. Cependant, dès 1903, le législateur tend à protéger acheteurs et agriculteurs des pesticides en ciblant l'usage du cuivre loi du 4 août 1903, complétée par la loi du 10 mars 1935, tandis que le commerce des engrais était déjà encadré par la loi du 4 février 1884. Sénat, Session ordinaire de 2012-2013, Rapport d'information de Nicole Bonnefoy (n°42), pp. 116 et 118.

² Voir, par exemple, Vrignon Alexis, « Écologie et politique dans les années 1970. Les Amis de la Terre en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/1 (n° 113), p. 179-190.

³ Voir, sur ce point, le site internet dédié au travail de ce Tribunal d'opinion où est également publié l'avis : <https://fr.monsantotribunal.org/>.

⁴ California State Court, Dewayne Johnson Contre Monsanto, 28 janvier 2016 (CGC-16-550128).

⁵ Cour de Cassation, Chambre mixte, affaire Paul François c. Monsanto, arrêt n° 284 du 7 juillet 2017 (15-25.651).

⁶ Voir sur ce point les très nombreux de Marta Torre-Schaub sur la justice climatique.

⁷ Pierre-Marie Dupuy, « L'unité de l'ordre juridique international. Cours général de droit international public », *RCADI*, tome 297, 2002, p. 200 ou encore Alexandre Viala, « Désordre normatif et pluralité linguistique européenne », *RDP*, n° 1, 2006, pp. 139-152.

⁸ *Idem*, p. 139.

⁹ Patrick Daillier, Alain Pellet et Mathias Forteau, *Droit international public*, LGDJ, Paris, 2009, p. 276.

s'agisse d'une décision de justice ou de la loi, implique donc un passage de ces dernières dans le monde fictionnel qu'il représente¹⁰ et qui se matérialise dans l'écrit. Néanmoins, comme toute expression de langage, le texte normatif doit être interprété¹¹ pour être appliqué¹². Un même terme – juridique ou non – renvoie à plusieurs significations possibles qui varient d'une culture et d'un contexte à un.e autre.

Écrire les plantes en droit suppose alors une réflexion inclusive de toutes ses dimensions : linguistique, littéraire, scientifique, philosophique ou encore artistique. Protéger et valoriser les plantes au regard de l'urgence climatique ne passe pas uniquement par le droit, mais implique aussi une prise de conscience transsectorielle et collective pour être effective. Sensibilisation croissante du public, élargissement des connaissances et du savoir-faire, augmentation de la rentabilité de l'exploitation des plantes et renforcement normatif du régime protecteur des plantes sont ainsi au cœur de cette recherche. Il s'agit de réaliser une réelle réflexion interdisciplinaire, la plus à même de relever ces défis de société.

3. Méthodologie du projet (étapes, chronologies, interventions des partenaires...)

Objet	Période	Objectif visés
Réunion préparatoire	Février 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de chacun.e des membres de l'équipe, de leurs travaux et domaines de compétences qu'ils souhaitent développer en lien avec le projet. - Positionnement de chaque chercheur.e. - Appel à manifestation d'intérêt pour les différentes manifestations envisagées et leur coordination. - Lancement des commandes d'ouvrages. - Élaboration commune d'une note méthodologique envoyée à tout.e.s les participant.e.s avec le compte rendu. - Élaboration commune de l'argumentaire et du programme des workshops et expositions et début de réflexion sur le colloque.
Préparation du colloque de juin 2021	Février à juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration commune de l'argumentaire et du programme du colloque et choix du titre définitif. - Prise de contact avec les intervenant.e.s potentiel.le.s. - Rédaction et envoi d'un appel à communication. - Prévoir une remise par les intervenant.e.s de leurs contributions écrites qui feront l'objet d'une publication pour mai 2021, modifiables jusqu'au 30 août 2021 pour y incorporer des réflexions issues des débats et discussions avec la salle le jour du colloque.
Création d'un site internet dédié à la recherche	Février à juillet 2020 Alimentation du site tout au long de la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du projet scientifique. - Mise en ligne des comptes rendus de réunions et de la note méthodologique. - Publication de l'appel à communication pour le colloque. - Publication du calendrier du projet et des différentes rencontres programmées. - Publication des comptes rendus et retours sur image de chaque

¹⁰ Jochen Sohnle, « La représentation de la nature devant le juge : Plaidoyer pour une épistémologie juridique du fictif », in Marie-Pierre Camproux-Duffrène, Jochen Sohnle (dir.), *La représentation de la nature devant le juge : approches comparative et prospective*, Les éditions en environnement Vertigo, Montréal, Canada, 2015, p. 329-363 et publication parallèle en ligne (accès libre) : <http://vertigo.revues.org/16343>.

¹¹ Jean-François Lévesque souligne ce lien, d'où découle l'importance de l'interprétation en droit : « *Inscrites dans le langage, littéralement "codifiées", les normes juridiques sont à la fois actuelles et latentes. Elles existent dans le texte, mais leur sens est virtuel, soumis à l'ambiguïté intrinsèque du langage et aux jeux d'influence entre les instances qualifiées pour l'interpréter* », Jean-François Lévesque, « Traités de verre. Réflexions sur l'interprétation », *RQDI*, n° 19.1, 2006, pp. 53-78, p. 54.

¹² En effet, « *en raison de la généralité de ses termes, il est rare qu'une règle de droit puisse s'appliquer automatiquement à un cas concret. Pour être sûr qu'elle s'applique, et dans quelle mesure, à ce cas concret, il faut, le plus souvent, s'efforcer de dissiper au préalable les incertitudes et les ambiguïtés qu'elle renferme d'une manière presque inévitable du fait de cette généralité. Telle est la fonction de l'interprétation* », Patrick Daillier, Alain Pellet et Mathias Forteau, *Droit international public*, LGDJ, Paris, p. 276. En effet, « *toutes les normes juridiques appellent une interprétation en tant qu'elles doivent être appliquées* », Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, Dalloz, Paris, 1962, 496 pages, p. 454.

		<p>manifestation (avec renvoi vers Factuel).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication des podcasts de chaque intervention (dans le cadre des workshops, séminaires, tables rondes et colloques).
Workshops et expositions	Mars, Mai, juillet et septembre 2020.	<ul style="list-style-type: none"> - Construire les réflexions engagées dans chaque axe, en privilégiant un dialogue avec les chercheur.e.s de différentes disciplines. - Deux intervenant.e.s par séance : <ul style="list-style-type: none"> • Un spécialiste de la question étudiée • Un.e discutant.e d'une autre discipline participant au projet - Ces workshops pourront avoir lieu à l'occasion ou à la suite d'expositions aux jardins botaniques de Nancy et de Metz.
Réunions d'étape	Mai et juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les principaux participant.e.s aux projets afin de coordonner les objectifs de recherche par spécialité. - Faire l'état des lieux des réflexions envisagées et des contributions manquantes. - Élaboration commune du programme scientifique des tables rondes.
Tables rondes	Octobre ou novembre et décembre 2020.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les échanges entre différentes disciplines et favoriser la coordination des recherches en fonction des axes/sous-thématiques choisies. - Deux tables rondes d'une demi-journée.
Réunion d'étape	Janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des tables rondes et des workshops. - Élaboration commune d'un compte rendu et d'un « retour en image » des workshops et tables rondes publiés sur le site.
Colloque	Mai 2021	Titre provisoire : <i>Écrire les plantes.</i>
Réunion d'étape	Mai / juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'année écoulée et du colloque. - Élaboration commune d'un compte rendu à diffuser sur le site internet accompagné d'un « retour en image » du colloque. - Dresser le bilan des propositions concrètes de rédaction de textes visant à faire avancer le droit en matière de protection des plantes. - Répartir le travail de rédaction du bilan envisagé. - Répartition des contributions à relire par les membres de l'équipe
Réunion d'étape	Août / septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du bilan et des manuscrits par l'équipe. - Organisation de l'événement de clôture.
Remise des contributions	Septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Remise de l'ensemble des contributions écrites à l'éditeur - Contributions relues par les membres de l'équipe.
Publication	Décembre 2021	<p>Deux ouvrages distincts sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'un consistant en la publication des actes du colloque ; - l'autre consistant en la publication des contributions écrites des workshops et tables rondes accompagné du bilan de la recherche.
Réunions d'étape	Septembre, octobre et décembre 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des tâches de diffusion. - Organisation de l'événement de clôture.
Diffusion du bilan	Décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du bilan auprès d'acteurs de la société civile. - Diffusion du bilan auprès du monde judiciaire et législatif. - Diffusion du bilan dans une Revue scientifique juridique largement diffusée auprès des praticien.ne.s du droit.
Événement de clôture	Décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du bilan de la recherche au grand public. - Événement culturel de clôture.

4. Résultats attendus

À l'heure de la transition écologique et énergétique et face aux menaces environnementales qui pèsent sur notre planète, le présent projet vise à valoriser le rôle des plantes dans une perspective transversale et interdisciplinaire. Les plantes ne présentent pas seulement un intérêt intrinsèque en tant qu'éléments vivants, mais constituent aussi la base des autres règnes de vie (animaux, êtres humains), voire de la biosphère dans son ensemble grâce, notamment, à la photosynthèse. L'un des moyens d'une telle valorisation est le procédé de l'écriture qui consiste à fixer un message ou une information sur un support. Cette valorisation peut d'abord s'effectuer au travers des sciences exactes, par l'écriture de traités sur la diversité végétale ou encore du génie génétique, par l'inscription d'informations dans les gènes des plantes. Cette valorisation peut ensuite prendre la voie de l'expression artistique : la littérature *écrit* dans un sens premier alors que d'autres arts le font par recours à divers supports (objets plastiques, tableaux, partitions, etc.). Enfin, la valorisation s'exprime dans le droit qui écrit le régime juridique des plantes, dans un code de l'environnement et dans des conventions internationales. Écrire les plantes en droit suppose cependant un effort de conceptualisation qu'il est possible de saisir au regard de ces autres formes d'écriture. C'est ce que ce projet se propose de saisir.

5. Retombées économiques et ou sociétales possibles (en particulier au niveau régional, actions de diffusion et de valorisation éventuellement envisagées) ou intérêt de la recherche au regard des connaissances et de la recherche fondamentales

Si ce projet a avant tout pour objet de valoriser les plantes au travers de l'écriture, il implique aussi d'interroger ces modes de valorisation quant à leur résultat : sensibilisation croissante du public et de la conscience collective, élargissement des connaissances et du savoir-faire, interrogations sur la rentabilité de l'exploitation des plantes et renforcement normatif du régime protecteur des plantes. Dans ce cadre et comme indiqué dans le tableau relatif à la méthodologie mise en place, plusieurs actions de diffusion et de valorisation sont envisagées :

- Création d'un site internet consacré à la recherche avec la publication du projet scientifique ; une mise en ligne des comptes rendus de réunions et de la note méthodologique ; la publication du calendrier du projet et des différentes rencontres programmées ; la publication des comptes rendus et retours sur image de chaque manifestation (avec renvoi vers Factual) ; la publication des podcasts de chaque intervention (dans le cadre des workshops, séminaires, tables rondes et colloques).
- Publication de deux ouvrages.
- Diffusion du bilan auprès d'acteurs de la société civile.
- Diffusion du bilan auprès du monde judiciaire et législatif.
- Diffusion du bilan dans une Revue scientifique juridique largement diffusée auprès des praticien.ne.s du droit.
- Présentation du bilan de la recherche au grand public.
- Événement culturel de clôture.
- Expositions aux jardins des plantes de Nancy et de Metz.

6. Dimension internationale

Comme l'a très bien illustrée l'expérience de la création du Tribunal International Monsanto ainsi que son avis rendu le 18 avril 2017 à la suite du témoignage de personnes de quinze nationalités différentes, la protection de l'environnement (et plus spécifiquement des plantes) est un enjeu éminemment international. C'est pourquoi le droit international est le plus à même de le protéger et sera au cœur de cette étude. Pour que les normes que nous proposerons ne soient pas le reflet de la seule société occidentale, une immersion dans d'autres systèmes sera en outre nécessaire. La perspective comparée et la rencontre de chercheur.es nationaux d'autres États sera donc primordiale. Celle-ci aura lieu lors des colloques, tables rondes et *workshops*. Seront également sollicité.es des praticien.es du droit international tels que des juges de Cours internationales ou avocats plaidants devant celles-ci.

7. Autres éléments que le porteur souhaite porter à la connaissance des évaluateurs

Liste des enseignant.e.s chercheur.e.s impliqué.e.s (par ordre alphabétique) et nature de leur contribution au projet :

Emilie GAILLARD, Maîtresse de conférences HDR en droit privé, membre du comité d'organisation du Tribunal international Monsanto :

- Retour d'expérience sur le Tribunal international Monsanto ;
- Réflexion autour de l'écriture des plantes en droit international et en droit privé ;
- Coordination des interventions en droit international et de l'environnement et avec les sociologues ;
- Coordination de la diffusion auprès des instances internationales et des praticiens en droit de l'environnement.

Élisabeth Maria GROSS, Professeure en Écotoxicologie, Biodiversité, Écosystèmes

- Réflexion autour de l'écriture scientifique des plantes.
- Coordination des interventions avec les scientifiques.

Alain Hehn, Professeur en biologie moléculaire et cellulaire :

- Réflexion autour de l'écriture scientifique des plantes et autour des certificats d'obtention du végétal ;
- Coordination des interventions avec les scientifiques.

Aurélié MICHEL, MCF en Arts et Sciences de l'art

- Réflexion autour de l'écriture des plantes par l'artiste *via* son rapport à l'herbier ;
- Réflexion autour des manières de convoquer le langage scientifique de la plante pour se le réapproprié *via* une pratique artistique.
- Coordination des interventions en art.
- Coordination de manifestations artistiques en lien avec la thématique (notamment des expositions)

Dominique RANAIVOSON, MCF HDR en Littérature

- Mise en valeur de la représentation des plantes tropicales dans les littératures du Sud ;
- Coordination des interventions en littérature.

Jana ROCHA SORIA, Doctorante en droit public

- Réflexion autour de l'écriture des plantes en droit constitutionnel et pénal ;
- Coordination des interventions en droit public interne ;
- Coordination des événements culturels liés au projet ;
- Coordination de la diffusion auprès des instances internes.

Marie ROTA, MCF en droit public

- Porteuse de projet ;
- Réflexion autour de l'écriture des plantes par les juges et en droit international des droits humains ;
- Coordination des interventions en théorie du droit, philosophie politique, sociologie, droit comparé et avec les scientifiques ;
- Coordination de la diffusion auprès des juridictions de protection des droits humains ;
- Coordination de la diffusion auprès des acteurs de la société civile.

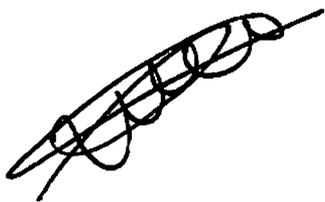
Jochen SOHNLE, Professeur de droit public, Président de la section Est, Société Française pour le droit de l'environnement

- Réflexion autour de l'écriture des plantes en droit international ;
- Coordination des interventions en droit international et de l'environnement et avec les linguistes ;
- Coordination de la diffusion auprès des instances internationales et des praticiens en droit de l'environnement.

D. LES CHERCHEUR.E.S ENGAGÉ.E.S

Nom et prénom	Statut *	Discipline ou section CNU ou section CNRS	Laboratoire ou groupe d'appartenance	Etablissement	Courriel
Marie ROTA	MCF	Droit public	IRENEE	Université de Lorraine	marie.rota@univ-lorraine.fr
Émilie GAILLARD	MCF	Droit privé	Arènes	Sciences-Po Rennes	emilie.gaillard@sciencespo-rennes.fr
Élisabeth Maria GROSS	PR	Écotoxicologie, Biodiversité, Écosystèmes	LIEC	Université de Lorraine	elisabeth-maria.gross@univ-lorraine.fr
Alain HEHN	PR	biologie moléculaire et cellulaire	LAE	Université de Lorraine	alain.hehn@univ-lorraine.fr
Aurélié MICHEL	MCF	Arts et Sciences de l'art	CREM	Université de Lorraine	aurelie.michel@univ-lorraine.fr
Dominique RANAIVOSON	MCF	Littérature	ÉCRITURES	Université de Lorraine	dominique.ranaivoson@univ-lorraine.fr
Jana ROCHA SORIA	Docto- rante	Droit public	CECOJI	Université de Poitiers	janarocha7@gmail.com
Jochen SOHNLE	PR	Droit public	IRENEE	Université de Lorraine	jochen.sohnle@univ-lorraine.fr
Nombre total de chercheur.e.s	8				

* Pr, MCF, CR, DR, IR, IE, Tech, doctorant.e, post-doc (dans ce dernier cas, préciser si salarié, boursier ou non au sein d'un laboratoire ou contractuel sur l'opération).

Nom, prénom du porteur.e de projet Marie ROTA Date : 16/01/2020	Nom, prénom du responsable du laboratoire Christophe FARDET Date : 16/01/2020
Signature : 	Signature : 